

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

PROJET

Approuvés au nom du conseil d'administration

Signature :

Titre :

Date :

Veillez indiquer les noms et courriels des deux administrateurs signataires des états financiers

Nom :

Courriel :

Nom :

Courriel :

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Sommaire des annexes	15



Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC** la «fédération», qui comprennent le bilan au **31 mars 2024**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fédération au **31 mars 2024**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La fédération tire des produits d'affiliations individuelles dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la fédération et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, à l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le **31 mars 2024** de l'actif à court terme au **31 mars 2024** et des actifs nets au **31 mars 2024**.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS (note 8)		
Fonctionnement - Annexe A	164 395	158 691
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	8 719	1 174
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	42 883	31 772
Élite - Annexe D	<u>199 648</u>	<u>213 040</u>
	<u>415 645</u>	<u>404 677</u>
CHARGES		
Fonctionnement - Annexe A	180 207	143 108
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	8 604	10 107
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	51 852	38 807
Élite - Annexe D	<u>239 083</u>	<u>229 088</u>
	<u>479 746</u>	<u>421 110</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(64 101)</u>	<u>(16 433)</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Investi en immobilisations corporelles	Affecté Placements Sports et Loisirs (note 10)	Affecté Élite	Affecté à la réserve CHAN	Affecté	Non affecté	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 448	48 778	239 897	1 607	43 378	102 573	437 681	454 114
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 402)	-	(39 435)	25	-	(22 289)	(64 101)	(16 433)
Investissements en immobilisations corporelles	14 361	-	-	-	-	(14 361)	-	-
Affectation d'origine interne (note 9)	-	-	-	-	(43 378)	43 378	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>13 407</u>	<u>48 778</u>	<u>200 462</u>	<u>1 632</u>	<u>-</u>	<u>109 301</u>	<u>373 580</u>	<u>437 681</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	405 909	293 620
Placements temporaires (note 3)	1 632	230 469
Débiteurs	1 460	184
Subvention à recevoir	116 713	79 165
Frais payés d'avance	2 705	4 554
	<u>528 419</u>	<u>607 992</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>13 407</u>	<u>1 448</u>
	<u><u>541 826</u></u>	<u><u>609 440</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	99 225	106 770
Revenus perçus d'avance	7 675	-
Apports reportés (note 7)	61 346	64 989
	<u>168 246</u>	<u>171 759</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	13 407	1 448
Affecté - Placements Sports et Loisirs	48 778	48 778
Affecté - Élite	200 462	239 897
Affecté à la réserve CHAN	1 632	1 607
Affecté	-	43 378
Non affecté	109 301	102 573
	<u>373 580</u>	<u>437 681</u>
	<u><u>541 826</u></u>	<u><u>609 440</u></u>

Pour le Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(64 101)	(16 433)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 402	966
	<u>(61 699)</u>	<u>(15 467)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 276)	2 036
Subvention à recevoir	(37 548)	(17 137)
Frais payés d'avance	1 849	(2 278)
Créditeurs	(7 545)	16 549
Revenus perçus d'avance	7 675	-
Apports reportés	(3 643)	1 095
	<u>(40 488)</u>	<u>265</u>
	<u>(102 187)</u>	<u>(15 202)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 361)	-
Acquisition de placements	(25)	(4 988)
Disposition de placements	228 862	-
	<u>214 476</u>	<u>(4 988)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	112 289	(20 190)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>293 620</u>	<u>313 810</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>405 909</u></u>	<u><u>293 620</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec le 12 juin 1974. Les objectifs sont d'assurer la promotion et le développement du sport de l'haltérophilie au Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les inscriptions, cotisations et affiliations sont constatés à titre de produits au pro-rata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire, incluant les découverts bancaires et les épargnes à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les épargnes à terme que la Fédération ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Évaluation des instruments financiers

La FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des titres à revenu fixe cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquentment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire à la période indiquée ci-dessous.

	<u>Période</u>
Équipements	5 ans

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	64 989	63 894
Montants reçus pour l'exercice suivant	-	39 733
Apports utilisé au cours de l'exercice	<u>(3 643)</u>	<u>(38 638)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>61 346</u></u>	<u><u>64 989</u></u>
Représentés par :		
MEES		
Mise en œuvre - Projet synergique	53 146	56 789
Développement des officiels	4 700	4 700
Développement des athlètes	<u>3 500</u>	<u>3 500</u>
	<u><u>61 346</u></u>	<u><u>64 989</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
8. ANALYSE DES PRODUITS		
Le total des produits inclus dans chacun des projets se répartit comme suit :		
Opérations régulières		
Subvention - MEES - Programme de soutien aux fédérations sportives	97 290	86 968
Subvention - Bi-Latérale	-	3 329
Subvention - Placements Sports et Loisirs (note 10)	1 095	10 590
Opérations		
Ventes diverses	1 719	3 927
Affiliations (individuelles et clubs)	50 737	47 806
Intérêts	11 429	5 071
Frais d'inscriptions	47 362	29 515
Sanctions	-	3 431
Autres	6 365	1 000
	<u>215 997</u>	<u>191 637</u>
Élite		
Subvention - MEES (préparation des équipes)	102 177	94 177
Subvention - MEES - Engagement d'entraîneurs	64 572	57 082
Subvention - MEES - Développement des officiels	-	2 800
Projet synergique - MEES	3 643	38 638
Subvention - MEES - Coordonnateur développement des entraîneurs (INSQ)	10 800	-
Inscriptions	18 456	20 343
	<u>199 648</u>	<u>213 040</u>
	<u><u>415 645</u></u>	<u><u>404 677</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter et d'utiliser les sommes suivantes :

	<u>2023</u>	<u>Utilisation</u>	<u>2024</u>
	\$	\$	\$
Fonctionnement	20 000	(20 000)	-
Organisation de compétitions	20 000	(20 000)	-
Mise en œuvre d'un Site web	3 378	(3 378)	-
Placements Sports et Loisirs (note 10)	<u>48 778</u>	<u>-</u>	<u>48 778</u>
	<u>92 156</u>	<u>(43 378)</u>	<u>48 778</u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

10. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par la fédération un appariement pourra atteindre jusqu'à 500 % de ce montant.

Au cours de l'exercice, la fédération a recueilli un montant de 1 095 \$ en dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement de 5000 \$\$. En vertu de ce programme, la fédération cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

11. ENGAGEMENT

Bail

La Fédération s'est engagée en vertu d'un bail à long terme, à la Maison du loisir et du sport, échéant en juillet 2037, à verser un loyer total minimum de 11 687 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2024	899 \$
2025	899
2026	899
2027	899
2028	899

12. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2024.

Risque de crédit

La Fédération consent du crédit à ses client dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Pour les subventions à recevoir, la Fédération évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

SOMMAIRE DES ANNEXES 31 MARS 2024

Fonctionnement - Annexe A	16
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	17
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	18
Élite - Annexe D	19

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Annexe A

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
MEES - Programme de soutien aux fédérations sportives	97 290	86 968
Subvention - Bi-Latérale	-	3 329
Subvention - Placements Sports et Loisirs (note 10)	1 095	10 590
Affiliations individuelles	43 340	41 283
Ventes diverses	1 719	3 927
Affiliation clubs	7 397	6 523
Intérêts	11 429	5 071
Autres	2 125	1 000
	<u>164 395</u>	<u>158 691</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	83 310	90 203
Téléphonie	1 099	2 016
Loyer - Maison du loisir et du sport (note 11)	899	1 186
Frais de représentation	1 353	857
Internet et service informatique	5 232	2 402
Poste et messagerie	469	522
Honoraires professionnels	39 270	16 616
Équipement	10 962	-
Formation	130	1 415
Assurances	7 181	5 348
Location d'entrepôt	1 811	-
Cotisations	8 122	2 036
Outils promotionnels	14 382	9 712
Photocopies, papeterie et impression	-	6
Équipement et fournitures de bureau	1 633	8 048
Taxes	38	37
Frais bancaires	4 316	2 704
	<u>180 207</u>	<u>143 108</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(15 812)</u></u>	<u><u>15 583</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

VIE DÉMOCRATIQUE, INFORMATION ET FORMATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Annexe B

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
STAGES D'ENTRAÎNEURS		
Inscriptions		
Stages d'entraîneurs	7 219	1 174
Stages d'officiels	<u>1 500</u>	<u>-</u>
	<u>8 719</u>	<u>1 174</u>
CHARGES		
VIE DÉMOCRATIQUE		
Déplacements et hébergement du CA	1 953	4 168
Soirée gala	-	2 036
Déplacements de l'Assemblée annuelle	1 119	229
Déplacements - Comité	<u>108</u>	<u>-</u>
	<u>3 180</u>	<u>6 433</u>
STAGES D'ENTRAÎNEURS	<u>2 695</u>	<u>3 217</u>
STAGES D'OFFICIELS	<u>2 729</u>	<u>457</u>
	<u>8 604</u>	<u>10 107</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>115</u></u>	<u><u>(8 933)</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

RÉGIE ET ORGANISATION DE COMPÉTITIONS - QUÉBEC
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Annexe C

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Frais d'inscriptions	38 643	28 341
Sanctions	<u>4 240</u>	<u>3 431</u>
	<u>42 883</u>	<u>31 772</u>
CHARGES		
Aide organisation de compétitions	26 051	20 334
Déplacements et hébergements des officiels	21 020	13 312
Médailles et trophées	2 379	4 195
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 402</u>	<u>966</u>
	<u>51 852</u>	<u>38 807</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(8 969)</u></u>	<u><u>(7 035)</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉLITE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Annexe D

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
MEES - Préparation des équipes	102 177	94 177
Championnat Canadien junior	18 456	20 343
MEES - Engagement d'entraîneurs	64 572	57 082
MEES - Développement des officiels	-	2 800
MEES - Mise en œuvre - Projet synergique	3 643	38 638
MEES - Coordonateur développement des entraîneurs (INSQ)	10 800	-
	<u>199 648</u>	<u>213 040</u>
CHARGES		
Compétitions internationales	67 240	61 453
Championnat Canadien sénior	39 748	44 450
Championnat Canadien junior	33 989	26 165
Camps d'entraînements	15 891	-
Engagement d'entraîneurs	64 572	57 082
Développement des officiels	-	1 300
Projet synergique	3 643	38 638
Coordonateur développement des entraîneurs	14 000	-
	<u>239 083</u>	<u>229 088</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(39 435)</u>	<u>(16 048)</u>